

Commune de

Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : huit

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

Mme GUENOT Lucienne- Mme COSTILLE Brigitte- Mme GAUTHEROT Annick,

M. DIDIER Guy, - M. MILLET Hervé – M. GIRINAL Jean Marc - M. PAGET Olivier- M. LAMIDIEU Lionel.

Absents excusés : M. MAGNIN Didier- M. HUMBERT Nicolas.

Absent : M. AURIERE André.

Madame Lucienne GUENOT a été élue secrétaire.

Date de convocation : 13 décembre 2017

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine du travail :

Le Maire rappelle la délibération n°4 du 27 janvier 2015 dans laquelle le Conseil municipal avait décidé d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de Vesoul pour la période 2015 – 2017. Il propose de renouveler cette adhésion pour la période 2018 – 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de Vesoul et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

3/ Autorisation d'encaissement d'un chèque

Le Maire explique que, suite à la détérioration d'un panneau de signalisation routière, Rue de Breuches Bois, l'assurance du tiers responsable a adressé un chèque de remboursement. Il propose de déposer ce chèque sur le compte de trésorerie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer sur le compte de trésorerie de la commune le chèque émis par BPCE Assurances d'un montant de 185.96 €.

4/ Projet de réaménagement des espaces publics : présentation des premières orientations :

Le Maire présente le diagnostic réalisé par le bureau d'architectes Fanny CASSANI pour le réaménagement d'espaces publics dans la traversée du village. Il explique qu'il convient de délibérer

pour orienter le projet d'aménagement de cette traversée. Il s'agit à la fois de permettre au cabinet CASSANI de poursuivre ses travaux en fonction de nos orientations, d'intégrer ces orientations dans le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et de réfléchir à l'opportunité de ce projet pour proposer une modification du tracé de la route départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le scénario n°2 proposé par le cabinet d'architectes, à savoir « profiter du futur développement urbain au nord-est pour sortir la RD31 du centre bourg. »

Le Maire précise que le diagnostic établi par le cabinet CASSANI et les différents scénarii envisagés sont consultables en mairie.

5/ Candidature au dispositif en faveur des « Petites cités comtoises de caractère de Bourgogne Franche-Comté » :

Le Maire présente le dispositif « Petites cités comtoises de caractère de Bourgogne, Franche-Comté ». Il s'agit d'un label réservé aux communes possédant un ensemble bâti présentant un intérêt historique. Pour candidater, il faut constituer un dossier de candidature mettant en avant les atouts de la commune et défendre ce dossier devant un jury régional après visite sur site. Le fait d'obtenir ce label permet d'être accompagné pour les projets d'aménagements de la commune par des équipes de professionnels et de bénéficier de subventions spécifiques substantielles. Il n'y a que quelques communes reconnues chaque année « cité de caractère » pour l'ensemble de la région Bourgogne, Franche-Comté. Compte-tenu des atouts patrimoniaux et environnementaux de notre commune, le Maire propose de constituer un dossier et de présenter notre candidature

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à déposer un dossier de candidature pour obtenir cette labellisation et à signer tous les documents nécessaires.

6/Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Bellevaux (4 AB)

Le Maire rappelle la présentation faite par les membres de l'association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Bellevaux et propose d'attribuer une subvention pour l'organisation, en 2019, de la fête médiévale pour les 900 ans de l'abbaye.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention de 200.00 € en 2018 et en 2019 à cette association, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7/ Questions diverses

- Choix de la photo pour l'invitation aux vœux du Maire,
- Permanence de Monsieur Yves KRATTINGER, Conseiller départemental, à la mairie, le 16 décembre 2017 :

Bien que la participation ait été très faible, plusieurs sujets ont été abordés :

- . présentation des scénarii de modification du tracé de la route départementale proposés par le cabinet CASSANI (cf point 4 ci-dessus),
- . opportunité de construire un nouveau château d'eau dans le contexte du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté de communes,
- . réfection de la rue de Breuches bois après achèvement des travaux de la RN 57 et cofinancement avec le Conseil départemental.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 30 janvier 2018 à 20 heures.